

## **La politique du Conseil fédéral en matière de place financière sous l'angle de la compétitivité**

*Nicolas Pictet, Associé, Pictet & Cie, Genève*

*Président de l'Association des Banquiers Privés Suisses*

Berne, le 17 janvier 2013, entretiens avec la presse

Seul le texte prononcé fait foi.

L'année 2012 a été marquée par d'incessantes discussions relatives à la fiscalité :

- Ce fut d'abord la difficile finalisation des négociations concernant les accords en vue d'introduire un impôt libérateur à la source avec l'Allemagne et la Grande-Bretagne.
- Un autre accord suivit avec l'Autriche qui fut quant à lui négocié très rapidement.
- Puis on assista à de longs débats politiques (voire politiques), tout d'abord en Suisse puis en Allemagne, sur la ratification de ces accords.
- Comme on sait, ces débats aboutirent à l'entrée en force des accords avec la Grande-Bretagne et l'Autriche mais au rejet définitif du troisième par l'Allemagne.
- Des discussions fiscales ont aussi concerné les Etats-Unis, pays avec lequel la Suisse a paraphé, au même titre que d'autres pays, un accord intergouvernemental sur la mise en œuvre de FATCA.
- Enfin, en Suisse même, une vaste discussion sur la « *Weissgeldstrategie* » (ou stratégie de conformité fiscale) a été lancée en février de l'année dernière. Après diverses péripéties, cette discussion a abouti il y a un mois à une décision du Conseil fédéral visant à définir les principes applicables à l'extension au domaine fiscal des obligations de diligence imposées aux intermédiaires financiers.
- Un projet sera bientôt soumis à une procédure de consultation, en même temps que la qualification de certains crimes fiscaux en infractions préalables au blanchiment d'argent.

Après cette énumération, dont j'ai omis de nombreux détails, je voudrais faire deux remarques.

La première concerne encore la fiscalité : tous les débats qui nous ont tenus en haleine ces derniers mois ont fait abstraction de la question qui est sans doute la plus importante pour le bon renom de la Suisse dans ce domaine : il s'agit de l' « examen par les pairs » initié voici trois ans par le « Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales », une organisation intergouvernementale proche de l'OCDE.

A cause de problèmes plutôt secondaires liés à sa législation interne, la Suisse a le triste honneur de faire partie des tout derniers pays qui n'ont pas encore été admis à achever ce processus d'examen par les pairs. Pour emprunter une métaphore au cyclisme, notre pays court ainsi le risque d'être lâché du peloton et de finir la course en dehors des délais, ceci dans la plus totale indifférence du monde politique. Or, une telle situation pourrait avoir de graves conséquences en termes de réputation pour notre pays. Je trouve préoccupant que nous ayons tant de difficultés à fixer nos priorités dans le bon ordre.

Ma seconde remarque touche à l'objet de ma présente intervention : toutes ces discussions fiscales sont importantes, mais elles nous conduisent à négliger des priorités qui devraient guider notre politique en matière de place financière. Je pense en particulier à notre compétitivité.

Il y a trois ans, le Conseil fédéral a défini quatre axes stratégiques à la politique de la Suisse en matière de place financière : la compétitivité, l'accès au marché, la résistance aux crises et l'intégrité.

Alors que les deux derniers axes stratégiques ont fait l'objet de toutes les sollicitudes (tout d'abord avec la mise en œuvre de la loi sur les banques dites « *too big to fail* » et ensuite avec les débats fiscaux dont je viens de parler) les deux premiers axes – à savoir la compétitivité et l'accès au marché – ont été largement négligés.

Ces deux axes ne peuvent pas être séparés l'un de l'autre. En effet, il ne sert à rien d'être compétitif si l'on n'a pas accès à ses clients.

La question de l'accès au marché est sans doute la principale préoccupation qui nous attend ces prochaines années.

Dans l'ensemble, le marché bancaire domestique est sain. Bien que ce ne soit pas le métier des banquiers privés, l'approvisionnement des entreprises en crédit ne pose pas de graves problèmes. Notre secteur bancaire joue son rôle. Mais, pour importante qu'il soit, ce n'est pas le marché domestique qui forme le cœur de notre place financière. Pour plus de la moitié, la valeur ajoutée créée par les banques en Suisse résulte des activités de gestion de fortune pour des clients privés ou institutionnels<sup>1</sup>. Pour l'essentiel, ces activités sont transfrontalières. Elles occupent directement des dizaines de milliers de personnes et en font vivre indirectement, dans les secteurs les plus variés, des dizaines de milliers d'autres.

Or, nous observons que, sous l'effet de la crise, les pays qui nous entourent se referment sur eux-mêmes. C'est le cas, par exemple, de l'Union européenne, avec ses nombreuses directives qui visent des buts aussi nobles que la protection des investisseurs ou le bon fonctionnement des marchés. Mais ces directives ont souvent aussi des motifs moins avouables : dresser des barrières à l'accès au marché pour les opérateurs extérieurs.

Contrairement aux échanges de biens, qui peuvent compter, avec l'OMC, sur un cadre multilatéral relativement solide, les échanges de services sont encore tributaires de toutes sortes de déviances protectionnistes.

C'est pourquoi il est à la fois urgent et important que la Suisse se préoccupe de garantir l'accès aux marchés extérieurs à son secteur financier et notamment l'Union européenne.

Dans ce contexte, je tiens à saluer le fait que la FINMA ait récemment passé avec les autorités européennes de réglementation des valeurs mobilières des accords de coopération, concernant la surveillance des fonds d'investissement alternatifs, des *hedge funds*, des *private equity funds* et des fonds immobiliers. Il faut espérer que cette reconnaissance mutuelle soit étendue à d'autres secteurs, et ceci à chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Mais force est de reconnaître qu'à terme, seul un accord en bonne et due forme donnera à la place financière suisse la sécurité juridique dont elle a besoin dans ses relations avec l'Union européenne. Nous savons que le chemin pour un accord bilatéral sur les services financiers

---

<sup>1</sup> A savoir 53,5%, selon une analyse du Boston Consulting Group (dont 43,3% pour le *private banking* et 10,2% pour l'*asset management*).

sera long et semé d'embûches. Nous savons aussi qu'il ne faut pas mettre le char avant les bœufs et que rien ne pourra être fait avant que le dossier institutionnel soit réglé entre la Suisse et l'Union européenne. Mais, si chacun reste dans son coin par peur d'aborder le sujet tabou de nos relations avec l'UE, nous ne parviendrons pas à régler à temps ce problème vital que représente pour la place financière suisse l'accès à son principal marché extérieur.

Si ce problème n'est pas réglé à temps, que se passera-t-il ? C'est assez facile à prévoir : on verra se multiplier les délocalisations et notre place financière s'atrophiera progressivement. L'histoire l'a montré à de nombreuses reprises : une fois qu'une activité quitte le pays, elle n'y revient plus. Les opérateurs s'organisent autrement.

L'enjeu, il faut en être conscient, ce n'est pas l'avenir des banques suisses en tant que telles : elles serviront leurs clients depuis l'endroit qui conviendra le mieux. L'enjeu, c'est l'avenir des places de travail en Suisse et leurs retombées pour le pays tout entier. A ce sujet, l'exemple des banquiers privés suisses est parlant. Au cours de ces trois dernières années, c'est-à-dire la période durant laquelle la nouvelle stratégie du Conseil fédéral a été mise en place, notre groupe de banques a continué de voir ses emplois légèrement augmenter en Suisse, où nous avons créé 234 postes de travail (+5%). Mais dans le même temps, nos banques en ont créé 444 à l'étranger, soit une croissance de 22%.

A long terme, le problème de l'accès au marché a une importance stratégique encore plus grande que les questions fiscales qui ont agité l'opinion au cours de ces derniers douze mois.

Quant à la compétitivité au sens large de notre place financière, il y a du bon et du moins bon à dire.

Le bon, c'est l'état général dans lequel se trouve notre pays, en comparaison internationale, au plan macroéconomique. La Suisse continue d'afficher, en termes d'endettement, d'équilibre financier, de chômage, de comptes extérieurs, etc. des données propres à susciter l'envie de n'importe quel autre pays européen. Cette performance générale profite à n'en pas douter à la place financière. Mais il ne faut pas y voir un effet de la politique menée dans ce secteur.

Car, dans ce domaine, notre pays a encore de grands progrès à faire. L'énumération des dossiers qui figure dans le rapport sur la place financière publié en décembre par le Conseil fédéral rappelle plus une « *to-do-list* » pour technocrates que la description d'une stratégie visionnaire. Une fois de plus, on a l'impression que nous avons une fâcheuse propension à nous perdre dans les détails.

Le développement d'une vision stratégique va être confié à un groupe d'experts de haut niveau placé sous la présidence du Prof. Aymo Brunetti. Cette méthode consistant à faire appel à une « *task force* » peut donner de bons résultats. On l'a notamment vu lorsqu'il s'est agi de préparer la législation destinée à prémunir la Suisse contre les risques systémiques liés aux banques « *too big to fail* ».

Mais la tâche était alors plus aisée, car l'objectif était mieux circonscrit et les acteurs concernés étaient moins nombreux. Renforcer les exigences posées aux deux grandes banques en matière de capitalisation, de liquidités et de gouvernance était plus simple que ne le sera la mise en place d'une stratégie destinée à assurer le bon développement de toute la place financière.

La place financière devra assumer ses responsabilités et aider les experts dans leur travail. Dans cet esprit, je voudrais vous livrer – et, à travers vous, livrer à cette nouvelle « *task force* » – l'analyse préalable des banquiers privés.

Nos priorités sont au nombre de trois :

- La première nous ramène aux dossiers fiscaux dont il a déjà été question. Il s'agit de la nécessité impérieuse pour la Suisse de régler le passé. Pour les pays qui ont accepté ou qui accepteront de mettre en place des accords fiscaux sur le modèle britannique et autrichien, la voie est toute tracée. Pour les autres, il faudra rapidement trouver une solution qui ne conduise pas les clients qui ont fait confiance aux banques suisses à aller se réfugier dans d'autres pays. Nous partageons le point de vue exprimé par le président de l'Association suisse des banquiers, qui préconise de traiter en priorité les deux autres grands voisins de la Suisse que sont l'Italie et la France.
- Notre deuxième priorité concerne l'indispensable renforcement de la compétitivité de la place financière suisse au moyen de mesures unilatérales. Dans ce domaine, il faut en particulier citer des mesures de fiscalité intérieure. Cela pourrait passer par une réforme intelligente et visionnaire de l'impôt anticipé et par la suppression des droits de timbre.
  - S'agissant de l'impôt anticipé, au vu des mesures prévues pour assurer la conformité fiscale des investisseurs étrangers, un impôt de garantie perdra sa raison d'être en ce qui les concerne.
  - S'agissant des droits de timbre, d'aucuns me diront que certains pays de l'UE vont introduire une taxe sur les transactions financières. Je leur répondrai que, premièrement, cette taxe est moins élevée que notre propre droit de négociation et que, deuxièmement, les places financières européennes les plus dynamiques ont refusé cette nouvelle taxe. Lorsque nous nous fixerons des objectifs en matière de compétitivité, nous devons nous aligner sur les meilleurs !
- La troisième priorité est l'accès au marché, dont j'ai déjà parlé. Comme on l'a vu, elle est tributaire de nombreux autres impondérables politiques sur lesquels nous n'avons pas à nous prononcer, mais il est de notre devoir de dire qu'il s'agit d'un problème vital à long terme.

Ces trois priorités doivent faire l'objet de clarifications rapides. Rien n'est pire pour une entreprise que l'incertitude. Rien n'est pire pour les collaborateurs d'une industrie que de ne pas savoir comment orienter leur activité. La mission d'une entreprise est d'aller de l'avant, de créer de la valeur ajoutée. Elle a besoin pour cela de savoir où diriger ses pas.

Permettez-moi, avant de conclure, d'anticiper deux questions qui certainement vous brûlent les lèvres : quel est notre point de vue sur l'impôt libérateur à la source et que pensons-nous de l'échange automatique d'informations ?

A ce sujet, notre réponse est simple :

- oui, nous sommes pour l'impôt libérateur à la source ;
- non, nous ne sommes pas favorables à l'échange automatique d'informations.

Mais nous tenons avant tout à souligner qu'il s'agit là de questions techniques, non d'une vision stratégique. Lorsque l'on se fixe des buts, il est dangereux de formater sa pensée en fonction de préoccupations purement techniques.

Ce qui compte avant tout, c'est la vision de ce que nous voulons, pas les moyens techniques d'y parvenir.

Je vous remercie de votre attention.